

École Maternelle de Chancelade

Procès verbal du Premier Conseil d'école du 14 novembre 2023

Année scolaire 2023-2024

Ouverture de la séance à 18h05 .

Présents : - **Enseignants :** Mme Isabelle CHATEAUREYNAUD (classe de PS/MS A), Mme Corinne GUILLEMETTE (classe de PS/MS B), Mme Anna BERTHOME , Mme Christel LAVIGNE (classe de MS/GS) et Mme Sophie LEROUX (classe de GS).

- **Représentants de la municipalité :** M. Gilbert COUDASSOT (maire-adjoint aux affaires scolaires)

- **Représentante du Périscolaire :** Mme Lydie LOURD, Responsable du service périscolaire

- **Délégués des parents d'élèves :** Mme Anaïs LAMOTHE, Mme Pauline JEANJACQUOT

- **Atsem :** Mme Sandrine COLINET

Excusés : - M. Nicolas MARIN, Inspecteur de l'Éducation Nationale

- Florine COLOMBIER (classe de PS/MS C)

- Mme Marion LADHUI (classes de PS/MS B et MS/GS)

- M. Axel CAMPOURCY (classe de GS)

- M. Pascal SERRE, Maire de la commune

- Mmes Charlotte COCHIN, Emilie LADEUIL et Hélène MICUCCI , Déléguées des parents d'élèves.

Présidente de séance : Mme Sophie LEROUX

Secrétaire de séance : Mme Anna BERTHOME

I. Le fonctionnement de l'école :

1) Installation et rôle du conseil d'école

➤ *Mme Leroux souhaite la bienvenue à tous les membres. Un tour de table est fait.*

Une présentation de la composition et du rôle du conseil d'école est faite.

- Composition :

<u>Membres siégeant de droit</u>	<u>Membres ayant voix consultative</u>
<ul style="list-style-type: none">- Le directeur de l'école : le président- Les enseignants et les remplaçants- Deux élus (le maire ou son représentant et 1 conseiller municipal)- Un des maîtres du RASED- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école- Le DDEN : délégué départemental de l'Éducation Nationale (<i>actuellement plus de DDEN à Chancelade</i>)- L'IEN de la circonscription (qui assiste de droit à toutes les réunions)	<ul style="list-style-type: none">- Autre personnel de l'Éducation Nationale- Les ATSEM- Le périscolaire- Les suppléants- Le président peut également inviter toute personne qui peut apporter un éclairage

- **Sa fréquence :** - au moins 3 fois par an (1 fois par trimestre)

- un mois de délai maximum pour l'envoi de la première invitation au conseil d'école suivant la proclamation des résultats des élections

- ordre du jour au moins 8 jours avant la date de réunion

Il peut être réuni à la demande : du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

- **Son rôle :** Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

1) Vote le règlement intérieur de l'école ;

2) Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- a) les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) les activités périscolaires ;
 - e) la restauration scolaire ;
 - f) l'hygiène scolaire ;
 - g) la protection et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 3) Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 4) Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- 5) En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- 6) Donne son accord :
- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
 - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.
- 7) Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.
- En outre, il est informé :
- des principes de choix du matériel pédagogique divers
 - de l'organisation des aides spécialisées
 - des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents et notamment la réunion de rentrée.

2) Élections des représentants de parents d'élèves

Présentation des résultats des élections du 13 octobre 2023. Une seule liste était présentée par l'APE (Association des parents d'élèves). Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : 193
- Nombre de votants : 60
- Nombre de suffrages exprimés : 42
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 18
- Taux de participation : 31.09 %, ce qui constitue un pourcentage bien moins élevé que l'année dernière.

Sont donc élus 5 titulaires : Mesdames Pauline JEANJACQUOT, Charlotte COCHIN, Emilie LADEUIL, Anaïs LAMOTHE et Hélène MICUCCI.

Le nombre de représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école est égal à celui des classes de l'école. Ils sont élus pour la durée de l'année scolaire.

Droits et devoirs des parents d'élèves : Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.

Dans les écoles et établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou des chefs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance.

(Décret n°2006-935 du 28 juillet 2006 – art D111-11)

Une fois élus, les parents doivent représenter l'ensemble des parents. Ces parents participent au conseil d'école, qui travaille sur la vie de l'école et son bon fonctionnement.

Le conseil d'école n'aborde pas de cas personnels. Ainsi, il est très important que les parents viennent voir directement les enseignants ou la directrice en cas de problème.

Des rencontres avec les parents auront lieu régulièrement et individuellement à la demande des parents ou à la demande de l'enseignant si nécessaire.

Des portes ouvertes seront également mises en place au mois de juin 2024 afin d'accueillir les nouveaux élèves et leurs parents.

➤ Mme Jeanjacquot précise que cette année, seulement 25 familles (maternelle et élémentaire) sont représentées sur l'association, malgré la diffusion de flyers en début d'année pour faire connaître l'association.

➤ M. Coudassot propose à l'association de mener une réflexion sur la manière d'impliquer les familles dans la vie de l'école.

3) Organisation pédagogique et point sur les effectifs en cours

- **Classes et effectifs** : actuellement, **106** enfants sont inscrits à l'école maternelle et répartis dans 5 classes. Nous avons commencé l'année avec 105 élèves. Nous avons eu 1 radiation et 2 inscriptions début novembre.

PS/MS A Mme CHATEAUREYN AUD	PS/MS B Mme GUILLEMETTE Mme LADHUI (jeudi)	PS/MS C Mme BERTHOME (lundi, mardi) Mme COLOMBIER (jeudi, vendredi)	MS/GS Mme LAVIGNE Mme LADHUI (vendredi)	GS Mme LEROUX M. CAMPOURCY (lundi)	Total
14 PS + 7 MS	13 PS + 9 MS	13 PS + 8 MS	7 MS + 15 GS	20 GS	
21 élèves	22 élèves	21 élèves	22 élèves	20 élèves	106

Les effectifs par niveau sont :

PS : 40 MS : 31 GS : 35

=> Nous allons donc avoir 35 élèves qui quitteront l'école à la prochaine rentrée.

3 enfants de GS sont actuellement accompagnés d'une AESH

Nous avons donc 3 AESH qui interviennent dans notre école, dont une AESH partie en congé maternité en septembre et non remplacée dans la classe des GS.

- **RASED** : Mme Nathalie ZUCHELLI est la psychologue scolaire.

- **Personnel de service** : Nous avons 4 ATSEM à temps complet : Mme Sandrine COLINET en PS/MS A, Mme Sandrine AUGER en PS-MS B, Mme Marine RAYMOND en PS-MS C et Mme Anne MARCELOT qui alterne sur les 2 classes de MS-GS et GS (alternance à la demi journée).

- Mme Jeanjacquot fait part des préoccupations de l'APE du fait qu'il manque 1 ATSEM.
- M. Coudassot répond qu'il n'y a pas d'obligation d'employer 1 ATSEM par classe.
- Mme Jeanjacquot demande s'il est possible d'obtenir le texte réglementaire précisant ce point.
- Mme Lourd précise que 2 animatrices supplémentaires aident sur le temps de cantine.

4) Règlement intérieur de l'école : présentation et vote

Le règlement intérieur a été envoyé en amont par mail à l'ensemble des membres du conseil afin d'en prendre connaissance.

Ajout du préambule sur le harcèlement scolaire.

Le règlement intérieur est soumis au vote à main levée du conseil d'école.

- Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité, après un vote à main levée.

5) Organisation des services périscolaires

- La parole est donnée à Mme Lydie Lourd, responsable du service périscolaire

Horaires de garderie : le matin de 7h15 à 8h15 et le soir de 16h30 à 18h30.

Le temps de pause méridienne a lieu de 11h30 à 13h25. Il y a 2 services de cantine .

Cette année, la garderie compte entre 20 et 25 enfants le matin et entre 30 et 40 enfants le soir.

Le midi, 97 enfants mangent à la cantine, 3 personnes sont au service et à la vaisselle, 2 animateurs et les Atsem assurent l'animation et l'encadrement.

Sur le temps de garderie du matin, un projet autour de Noël est mis en place.

Un flyer sera distribué aux familles pour préciser la différence entre la garderie et le centre de loisirs du mercredi.

6) Sécurité : Incendie, PPMS

- **Incendie** : Deux exercices pratiques d'évacuation au minimum doivent obligatoirement être mis en place au cours de l'année scolaire. Le premier s'est déroulé le lundi 2 octobre 2023. Pour ce premier exercice, tout le personnel de l'école était averti, ainsi que les enfants.

L'école a été évacuée en 2 min 40 sec après appel (1 min 50 sec avant appel).

Les élèves sont sortis dans le calme.

Pour le prochain exercice, le personnel sera prévenu, mais pas les enfants.

- **PPMS (plan particulier de mise en sûreté)** : Il convient de faire la distinction entre « risques majeurs » et « attentat-intrusion ».

Le PPMS « risques majeurs » produit ses effets dans le champ des accidents majeurs, d'origine naturelle ou technologique et fera l'objet d'un exercice spécifique dans l'année.

Le PPMS « attentat-intrusion » a été mis à jour. Un exercice sera réalisé le jeudi 23 novembre 2023.

L'équipe mobile de sécurité du rectorat viendra faire une intervention dans chacune des classes et effectuer l'exercice PPMS « attentat-intrusion ».

Un compte rendu d'exercice sera envoyé à la DSDEN, au rectorat et à la mairie.

Chaque classe dispose du matériel nécessaire : le matériel périmé a été changé en début d'année.

Un mot informant les parents sur les conduites à tenir en cas de déclenchement du PPMS a été distribué dans les cahiers de liaison des enfants au début de l'année.

- *Mme Lamothe demande si les membres du personnels ont suivi une formation aux premiers secours.*
- *Mme Lourd répond que les Atsem et intervenants de la collectivité ont le PSC1*
- *Pour les enseignants, ceux-ci ont été formés lors de leur formation initiale mais pas de remise à niveau depuis.*
- *L'APE va organiser pour les familles une session de formation aux premiers secours avec un pompier. Cette session sera ouverte pour 12 personnes. (vers mars, avril)*
- *Concernant la sécurité incendie, Mme Lourd précise qu'un exercice évacuation incendie côté cantine sera programmé.*

7) Le budget : école et coopérative scolaire

- **Budget école** : Le budget alloué chaque année est de 40 €/élève pour les fournitures scolaires ; à 30 €/enfant pour le transport lors de sorties et 1133 € pour les activités culturelles et sportives de l'école. S'ajoute à cela la participation pour les activités musicales en lien avec le conservatoire à rayonnement départemental.

Lors de la dernière réunion avec la mairie, il a été demandé la reconduction de ce budget pour 2024.

Une demande de budget a été faite pour le projet Tennis et pour le projet danse.

- *M. Coudassot confirme que la mairie participera à hauteur de 200€ par classe pour les projets Tennis et Danse.*

- **Coopérative scolaire** : Il a été demandé comme chaque année aux familles une participation financière à la coopérative scolaire. Il a été précisé que celle-ci est facultative. Son montant est passé de 30 à 15 euros.

Il est rappelé que cette participation permet le financement de sorties (spectacles), le financement de projets, les abonnements pour les classes, l'achat du matériel pour la fabrication d'objets pour Noël et les fêtes des mères et des pères, les ateliers cuisine, l'achat d'albums, de matériel spécifique pour les classes ou sportifs, les cadeaux de Noël pour les classes ...

La participation financière des familles a rapporté 860 euros.

Participation de 67 famille en 2022 > Participation de 57 familles en 2023

- *L'APE propose de faire un rappel aux familles pour relancer les participations.*

La photo scolaire a eu lieu le mardi 3 octobre. Elle sera une source de gains et les bénéficiaires de la vente aux familles participeront à financer les activités scolaires.

8) Les locaux : aménagements et travaux

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les petits travaux réalisés pendant les vacances.

Des demandes avaient été faites précédemment et pour lesquelles nous sommes dans l'attente :

- l'installation d'une climatisation
- la sécurisation de la haie dans la cour
- la rénovation de la pelouse trouée
- le carré jardin à préparer
- la vitre fendue dans la classe 5

L'Aménagement de cloisons pour les toilettes qui avait été demandé est prévu et porté au budget 2024

- *M. Coudassot répond que la climatisation est commandée et qu'il va se renseigner sur la date de son installation. Il va également se renseigner auprès de la mairie pour l'avancement des autres demandes.*
- *Concernant la rénovation de la pelouse, il faut se poser la question de la meilleure période pour semer.*
- *M. Coudassot propose de faire faire un diagnostique de l'état des bâtiments qui sont vieillissants.*

I. La pédagogie :

1) Projet d'école

Le projet d'école 2021-2025 est en cours.

Les fiches actions portent sur deux grandes ambitions.

Ambition 1 : Réduire les écarts de performance scolaire entre les territoires.

Objectif : Mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves.

- a) Action 1 : Pratiquer régulièrement la dictée à l'adulte : écriture de messages entre les classes de l'école, informations aux parents d'élèves et éventuellement correspondance postale avec d'autres écoles.
- b) Action 2 : Favoriser les activités en petits groupes pour mieux prendre en compte les difficultés de chaque élève.
Constitution de groupes homogènes ou hétérogènes selon les attendus de fin de cycle.

Ambition 2 : Accompagner les élèves afin de les aider à se projeter comme citoyens du XXI^e siècle.

Objectif : Favoriser l'engagement des élèves dans des projets citoyens, sportifs d'éducation artistique et culturelle et de développement durable.

- a) Action 1 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique.
 - Structures d'escalade : évolutives, montées en salle de motricité en 3^{ème} période pour toutes les classes.
 - Cycle cirque : utilisation du matériel avec un projet évolutif.
 - Cycle Tennis : chaque année, mené par les enseignants en partenariat avec le Tennis club de Chancelade, 5 semaines pour toutes les classes, et une journée d'ateliers sur le site de Chercuzac au mois de juin pour toutes les classes également.
 - Cycle Danse : en partenariat avec la Compagnie La Passerelle.
- a) Action 2 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques.
 - Productions plastiques et visuelles : visites de musées et participation à des ateliers, étude d'œuvres et de peintres.
 - Univers sonores : intervention de dumistes pour les classes de GS en lien avec le Conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne, écoute et découverte d'extraits ou d'œuvres musicales complètes et découverte d'artistes célèbres dans toutes les classes.
 - Le spectacle vivant : Spectacles au festival de la Vallée / spectacle proposé par le centre culturel de l'Agora sur le thème de l'enfance prévu vers mars pour les MS/GS et GS.
 - Arts du cinéma : Dispositif maternelle et cinéma (MS/GS et GS) / école du petit spectateur (PS/MS) tout au long de l'année pour toutes les classes : 3 films chaque année.

2) Les projets de l'année 2023-2024 en lien avec les fiches actions du projet d'école

I-/ Les projets en cours :

- a) La bibliothèque : Tous les 15 jours, chaque classe se rend à la bibliothèque municipale de Chancelade. Les élèves peuvent regarder, puis choisir un livre qu'ils peuvent ramener chez eux, puis, Fabrice, le bibliothécaire, leur lit 1 histoire. Il leur fera également découvrir ponctuellement des expositions présentes à la bibliothèque.
 - Semaines paires : PS-MS A et B (mardi) MS-GS et GS (jeudi)
 - Semaines impaires : PS-MS C (mardi)
 -
- c) La ludothèque : Les classes peuvent profiter de la ludothèque située juste à côté de l'école. Chaque classe a la possibilité de s'y rendre 1 fois tous les 15 jours.
Il n'y a plus d'intervenant pour accueillir les classes.

II-/ Les projets à venir :

- a) Cinéma : Toutes les classes sont inscrites à un projet cinéma.
 - Les classes de MS-GS et GS sont inscrites au projet « Maternelle et cinéma »
 - Les 3 classes de PS-MS sont inscrites au dispositif « Ecole du petit spectateur »3 projections sont organisées au cours de l'année au CGR de Périgueux
- b) Promenade en forêt : les classes devaient se rendre sur le site de Borie Bru pour une promenade en forêt et récolte d'éléments de la forêt les 9 et 10 novembre. La météo nous a obligé à annuler. Nous espérons reprogrammer cette sortie au printemps et ainsi observer la nature au printemps.
- c) Le musée : Cette année, toutes les classes se rendront au MAAP (musée d'art et d'archéologie du Périgord) au mois

de mars. Les enfants découvriront des natures mortes.

d) **Les IMS** : Ces interventions en milieu scolaire concernent tous les élèves de GS de l'école.

Une réunion a eu lieu avec Mme COUREL, directrice du conservatoire, pour définir le thème abordé.

Nous avons choisi de travailler en lien avec notre projet artistique « un livre, un artiste » : création de paysages sonores autour des albums et des œuvres, apprentissage de chants.

e) **Projet artistique « un livre, un artiste »** : Nous avons fait l'acquisition de 6 livres autour d'un artiste et qui nous donnent l'occasion de travailler sur différentes œuvres d'art. Chaque classe étudiera un album différent pour chaque période et sera l'occasion de réaliser des productions d'élèves qui seront exposées lors de la fête de fin d'année.

f) **Projet Danse** :

L'équipe enseignante reconduit le projet en danse avec la Compagnie La Passerelle dirigée par Mme Caroline Deville. Chaque classe bénéficiera de 10 séances comme l'an dernier. L'objectif n'est pas, cette année, de proposer un spectacle mais plutôt de proposer des séances où les élèves apprennent à utiliser le corps pour s'exprimer, communiquer.

g) **Le tennis** : Le projet tennis a été programmé avec l'intervenant Benjamin Dufour.

Les séances auront lieu de fin avril à la fin du mois de mai pour toutes les classes. Chaque classe bénéficiera de 5 séances.

h) **Spectacle de Noël**

Cette année, la mairie organise le spectacle de Noël pour les écoles de Chancelade. Le spectacle offert aura lieu le vendredi 22 décembre après-midi au centre culturel et les élèves recevront un cadeau à la fin du spectacle.

Une information sera donnée aux familles.

h) **L'infirmière de PMI** : Mme Annie Cabantous viendra proposer une séance d'éducation pour la santé dans les classes de MS. Il s'agira d'un atelier sur « les écrans ».

3) Actions menées par les parents d'élèves :

➤ *La parole est donnée à Mme Jeanjacquot qui liste les différentes actions prévues par l'APE.*

- Bourse aux jouets à Chercuzac le 03/12/2023

- Vente de chocolats à Pâques

- Fête des enfants prévue le 05/05/2024. Il y aura des stands de jeux et un spectacle proposé.

- Vente de gâteaux avant les vacances si le plan vigipirate le permet d'ici les prochaines vacances.

➤ *Mme Lourd propose d'inviter les parents de l'APE à venir au restaurant scolaire deux fois par semaine, comme c'est le cas à l'école élémentaire.*

4) Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Elles sont organisées en fonction des besoins des élèves et des projets de classe par leur enseignant respectif et sont dispensées sur la pause méridienne de 11H30 à 12H00 le lundi, le mardi et le jeudi.

L'organisation tient compte de l'âge des élèves concernés.

Fin de séance à 20h14.

Signatures :

La secrétaire de séance :
Mme Anna BERTHOME



La directrice :
Mme Sophie LEROUX

